

**Contrat d'agglomération du Grand Besançon 2004-2006 –
Suivi du contrat – 1er rapport d'étape**

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

AVIS		
Commission n°6		Validation du Vice-Président
séance du 22/02/05	favorable	Le 27/06/05
Bureau		
séance du 12/05/05	favorable	

Le Contrat d'Agglomération du Grand Besançon 2004-2006, conclu entre l'Etat, la Région de Franche-Comté, le département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon prévoit à l'article 5 de sa convention que l'agence d'urbanisme réalise le suivi global du contrat d'agglomération.

Un premier bilan intermédiaire a été réalisé par l'audab au 11 février 2005, réactualisé au 19 avril 2005. A cette date, toutes les opérations inscrites au Contrat d'Agglomération 2004-2006 n'avaient pu être prises en compte dans l'analyse.

Le bilan présenté au Conseil de ce soir est arrêté au 21 juin 2005 et constate les écarts par rapport au prévisionnel établi en 2004 lors de la signature du Contrat d'agglomération en matière :

- d'engagement des crédits avant le 31 décembre 2006,
- d'achèvement des opérations avant le 31 décembre 2008.

L'ensemble de ces éléments sera présenté aux partenaires financiers de la Communauté d'Agglomération lors du Comité de Pilotage du 14 octobre 2005, Comité au cours duquel sera examiné un projet d'avenant au Contrat permettant une réaffectation des crédits susceptibles de ne pas être consommés dans le cadre contractuel.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'analyse réalisée par l'audab.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0